



LE MOT DU PRÉSIDENT



En tant que nouveau Président de SYNADIET, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des adhérents et administrateurs de leur confiance. Je m'appuierai sur l'héritage de mon prédécesseur, Alban MAGGIAR, qui a construit un Syndicat dynamique, représentatif, professionnel et convivial. Nous vous avons proposé, lors de l'Assemblée Générale, une organisation nouvelle permettant d'atteindre des objectifs déterminants pour notre profession.

DATES À RETENIR

Détails en pages 9 et 10

5/7 mai : SYNADIET à Vitafoods **stand n°A110**

16 juin : Réunion régionale SYNADIET

UN SECTEUR D'AVENIR

Nos entreprises ont de forts leviers de développement :

- Faire valoir la place du complément alimentaire en France auprès des politiques et des autorités afin de faire face à des problématiques telles que le vieillissement de la population en bonne santé et la prévention liée à l'inévitable diminution de l'accès aux soins.
- S'appuyer sur la recherche publique française en nutrition, l'une des meilleures au monde, ainsi que sur le soutien de la partie du corps médical convaincue par notre démarche, afin de valoriser nos fondamentaux médico-économiques.
- Participer à l'éducation du consommateur vers le naturel, la prévention et une meilleure hygiène de vie.
- Notre filière se positionne entre le monde de l'agroalimentaire et celui de la pharmacie qui ne prend pas en compte la notion de dose, pour l'un, et d'effet physiologique, pour l'autre. Il est donc nécessaire d'évoluer, pas à pas, vers une **réglementation spécifique**.

UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERNE

SYNADIET va désormais s'organiser

autour des **4 missions** suivantes, chacune placée sous la responsabilité d'un Vice-président :

1. Mission Réglementaire : L'objectif est d'amener une proposition complète et étayée aux institutions françaises et européennes. Elle sera focalisée sur le développement d'outils permettant de poursuivre **l'utilisation des plantes dans les compléments alimentaires** (option 2b), soutenir **l'innovation** dans notre secteur (article 13.5) et mener une réflexion sur la **réglementation spécifique** « produits de santé naturelle ». Afin d'atteindre ce but, un effort de contribution exceptionnelle vous a été demandé.

2. Mission Valorisation de la Profession :

En collaboration avec les meilleurs experts, cette mission s'attachera à la construction d'**arguments scientifiques** pour porter haut et fort notre message : « *Le complément alimentaire est un produit sûr, utile et efficace, pour rester en bonne santé* ». En outre, cette mission sera chargée de la mise en place d'**études médico-économiques** pour démontrer l'intérêt des compléments alimentaires dans une politique générale de santé. Nous nous appuyons sur les crédits d'impôts recherche

pour financer cette démarche.

3. Mission Service aux Adhérents : Pour déterminer les besoins et les améliorations à apporter aux services de SYNADIET, un sondage de satisfaction sera administré à l'ensemble des adhérents. En parallèle, un accent particulier sera mis sur la formation et l'information des adhérents ainsi que sur l'évolution du référentiel qualité.

4. Mission Interne : Elle s'assure du respect des procédures de Gouvernance, anime le budget pour répondre aux objectifs fixés, supervise l'équipe et garantit la conformité légale du fonctionnement du Syndicat.

L'avenir de la profession se joue actuellement et il est fondamental d'unir nos efforts et nos moyens pour mettre en œuvre des plans d'action adaptés. Nous vous remercions d'avoir validé les objectifs présentés lors de l'Assemblée Générale et voté d'y adjoindre les moyens nécessaires. Nous aurons les armes pour bien faire valoir les spécificités des compléments alimentaires auprès des autorités, des scientifiques et des journalistes.

Briac LE LOUS

PRODUITS RECYCLABLES : ENTRÉE EN VIGUEUR DU PICTOGRAMME « TRIMAN » DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2015



Depuis le 1^{er} janvier 2015, la signalétique commune Triman informant le consommateur que le produit est recyclable et relève d'une consigne de tri est enfin définie et applicable. Un premier calendrier d'application avait été fixé par la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) dans l'article L. 541-10-5 du Code de l'environnement (L. n° 2010-788, juill. 2010, art. 199). Il prévoyait qu'« *au plus tard le 1^{er} janvier 2012, tout produit recyclable soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs fait l'objet d'une signalétique commune informant le consommateur que ce produit relève d'une consigne de tri* ». Suite aux nombreux débats suscités par cette nouvelle obligation, l'application a été **reportée au 1^{er} janvier 2015**, avec une version « allégée » et finalement peu incitative.

La signalétique commune des produits recyclables qui relèvent d'une consigne de tri est établie en annexe du décret n° 2014-1577 du 23 décembre 2014. Ce dernier est pris en application de l'article L. 541-10-5 du Code de l'environnement (modifié par la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014, art. 19) qui prévoit l'application, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour tout produit recyclable soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs (REP), excepté les emballages ménagers en verre, d'une signalétique commune informant le consommateur que le produit est recyclable et doit faire l'objet d'un tri sélectif. Les nouvelles dispositions sont reprises dans les articles R. 541-12-17 et R. 541-12-18 ajoutés au Code de l'environnement. Elles concernent des produits non alimentaires tels les éléments d'ameublement mais également les emballages ménagers qui peuvent être utilisés pour conditionner notamment des produits agro-alimentaires. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'éner-

gie (ADEME) a publié un Guide d'utilisation de la signalétique commune de tri Triman. Ce guide d'application volontaire, apporte un éclairage intéressant sur ce nouveau dispositif et peut constituer une aide précieuse pour les professionnels concernés. Sans valeur prescriptive, il comprend la charte graphique, les éléments graphiques à télécharger, ainsi que des exemples d'application et des propositions de messages à caractère optionnel qui peuvent accompagner le pictogramme sur le produit, l'emballage ou un support dématérialisé. L'ADEME propose enfin dans son guide un arbre de détermination des cas d'apposition de la signalétique commune Triman.

Tous les metteurs sur le marché (soit les producteurs, importateurs et distributeurs pour les produits de leur propre marque) de produits recyclables soumis à un dispositif de REP et relevant d'une consigne de tri **sont concernés** par l'obligation d'une signalétique commune relative au tri des déchets. Les produits recyclables sont ceux « *pouvant faire l'objet d'un recyclage de manière effective au vu des conditions technico-économiques du moment* » (C. env., art. R. 541-12-17).

Comme le précise le guide de l'ADEME, il s'agit :

- des éléments d'ameublement ;
- des papiers graphiques ;
- des pneumatiques ;
- des textiles, linge de maison et chaussures ;
- des emballages ménagers ;
- des équipements électriques et électroniques (EEE) ;
- des piles et accumulateurs (PA) ;
- des produits chimiques générant des déchets diffus spécifiques (DDS).

Le logo Triman s'applique à tous les produits recyclables relevant d'une consigne de tri, sauf aux emballages ménagers en verre et aux produits pour lesquels un marquage spécifique est prévu, mis sur le marché à partir du 1^{er} janvier 2015. C'est le cas des piles et accumulateurs usagés, des équipements électriques et électroniques et des produits chimiques générant des déchets diffus spécifiques.

Les produits mis sur le marché avant cette date ne respectant pas le nouveau dispositif Triman peuvent être commercialisés **jusqu'à épuisement des stocks**. Le ministère de l'Écologie a indiqué que « *les contrôles ne vont pas se concentrer sur le Triman au 1^{er} semestre 2015* ». La ministre chargée de l'Environnement, Ségolène Royal a d'ailleurs précisé le 16 octobre 2014 sur le site du Sénat :

« les metteurs sur le marché pourront profiter du 1^{er} semestre de l'année 2015 pour s'adapter. Pendant cette période, les éventuels contrôles resteront à caractère pédagogique ». **En effet, aucune sanction n'est encore prévue en cas d'infraction aux dispositions du décret du 23 décembre 2014.**

Le pictogramme Triman doit figurer sur le produit « à défaut, il peut figurer sur l'emballage, la notice ou tout autre support y compris dématérialisé » (C. env., art. R. 541-12-18, § III). Une grande souplesse est ainsi donnée au metteur sur le marché qui pourra se contenter d'apposer le pictogramme Triman sur son site Internet en regard des produits recyclables concernés. Le guide de l'ADEME recommande en revanche d'apposer le marquage Triman directement sur le produit.

Les metteurs sur le marché de produits recyclables soumis

à un dispositif de REP en France ont la possibilité d'utiliser une autre signalétique commune encadrée réglementairement par un autre État membre de l'Union européenne (UE) conformément au principe de reconnaissance mutuelle prévu par les articles 34 et 36 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (C. env., art. R. 541-12-28, § IV).

Le dispositif n'est certes pas parfait et certains produits en sont exclus, notamment les emballages ménagers en verre. Le logo peut apparaître uniquement sur le site Internet. Par ailleurs, le metteur sur le marché peut utiliser un autre logo réglementaire adopté dans un autre État membre de l'UE et aucune sanction n'est encore fixée. Mais l'adoption de ce nouveau dispositif est un premier pas vers une meilleure gestion des déchets et pourra, espérons-le, être amélioré à l'avenir.

MISE EN LIGNE DU MÉMENTO ADDITIFS DE SYNADIET



La réglementation sur les additifs étant complexe et les questions des professionnels nombreuses, le groupe de travail (GT) Qualité de SYNADIET a mis à disposition des adhérents, en décembre 2014, un mémento consacré aux additifs utilisés dans les compléments alimentaires.

Ce document comprend trois parties : la première est consacrée au cadre réglementaire des additifs, la seconde est technique et porte, entre autres, sur les groupes d'additifs existants et la dernière traite de l'étiquetage des additifs.

Ce mémento, et en particulier la liste des additifs définie dans le règlement n°1333/2008 du 16 décembre 2008, sera régulièrement mis à jour en fonction des modifications apportées par les autorités.

Attention, il convient toutefois de vérifier les informations (règlements et modifications) sur le site Internet d'accès au droit de l'Union européenne afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu de modifications ultérieures à la date de mise à jour du document.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce mémento est la synthèse de la réflexion du GT Qualité de SYNADIET, dont les membres sont des experts dans ce domaine. Toutefois ce document n'a pas été validé par l'Administration. Il contient donc des points d'interprétation de SYNADIET.

Le mémento additifs est disponible sur l'Extranet SYNADIET, rubrique « Centre de ressources ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EHPM



European Federation of Associations
of Health product Manufacturers

L'EHPM a tenu son Assemblée Générale le 28 janvier 2015, à Bruxelles. Lors de la présentation du rapport moral, son président, Alban MAGGIAR, est revenu sur les points forts de l'exercice 2014 :

- Publication trimestrielle de l'« International Regulatory Update » en complément de la Newsletter EHPM
- Transparence budgétaire
- Montée en régime des GT (Working Groups)
- Progression continue de la visibilité de l'EHPM
- Premiers résultats prometteurs en matière d'action publique.

Conformément aux statuts, il a ensuite été procédé au renouvellement de la moitié du Board. Puis **Alban MAGGIAR a été réélu à l'unanimité à la Présidence de l'EHPM.**

Le Conseil est maintenant composé de la façon suivante :

- Alban Maggiar, France - SYNADIET (Président)
- Martin Last, Grande-Bretagne - HFMA (Président Délégué et Responsable du Technical Working Group)
- Marjan Willaert, Belgique - NAREDI (Trésorière)
- Harald Dittmar, Allemagne - BDIH (Responsable du Quality Working Group)
- Jonathan Griffith, Irlande - IHTA (Responsable du Botanicals Working Group)
- Antonino Santoro, Italie - FEDERSALUS
- Magdalini Selanikli, Grèce - AFIM (Responsable du Communication Working Group)
- Kinga Wojcicka, Pologne - KRSIO

Une grande partie de l'AG a été consacrée à l'activité des Working Groups. Chacun des Responsables a établi un état des lieux de son bilan et a passé en revue les buts qu'il se fixe pour le nouvel exercice (voir article suivant).

Les priorités et objectifs de l'EHPM pour 2015 portent principalement sur l'action publique, avec la volonté de :

- Développer les contacts au niveau des Commissaires et des Cabinets de la Commission européenne (CE),
- S'assurer un soutien clair d'eurodéputés sur les plantes et autres dossiers traités,
- Construire une forte base de soutien auprès des eurodéputés de la Commission ENVI,
- Positionner l'EHPM comme la voix du secteur des compléments alimentaires à travers l'Europe,
- Accroître la quantité et la qualité des données techniques transmises à l'EFSA et à la CE,
- Promouvoir la contribution sociale et économique de notre filière,
- Mettre l'accent sur le besoin de réglementations "adaptées" aux PME,
- Mettre sur pied des relations positives avec les nouveaux interlocuteurs de la DG SANTE,
- Poursuivre la promotion de l'option 2b,
- Dynamiser encore la contribution des WG pour développer des argumentaires,
- Mettre en place des coopérations avec les parties prenantes clés de la profession.

Pour conclure, Alban MAGGIAR a remercié toutes les personnes actives pour l'EHPM et particulièrement Patrick AHERN, le Directeur Général. Il a rappelé que l'action de lobbying est consubstantielle à l'activité d'une Fédération et se félicite que les associations nationales en prennent leur part auprès de leurs autorités, comme de leurs eurodéputés.

LES WORKING GROUPS DE L'EHPM

Lors de l'Assemblée Générale de l'EHPM, les responsables des WG (Groupes de Travail) ont dressé le bilan de leur activité en 2014 et ont indiqué leurs objectifs pour le nouvel exercice.

Plantes | Dans le cadre de la promotion de l'Option 2b, le Botanicals WG rédigera un rapport définissant la sécurité, la qualité et l'évaluation des plantes. Ce document sera ensuite soumis à la Commission européenne et à l'EFSA. Il vise à faire évoluer la réglementation dans un sens favorable à notre secteur.

Communication | Pour 2015, le WG travaillera notamment sur les tâches suivantes :

- Organiser les formations EHPM
- Gérer les attaques contre les compléments alimentaires
- Finaliser et publier l'argumentaire concernant les ventes sur Internet.

Qualité | Les projets pour 2015 du Quality WG s'inscrivent dans la droite ligne de la révision et de la publication du Guide Qualité EHPM :

- Communiquer sur l'importance de normes de qualité crédibles pour l'avenir de notre secteur,

- Promouvoir l'application du Guide,
- Développer davantage d'outils utilisables par les entreprises pour la gestion de la qualité.

Technique | Les dossiers sont nombreux pour ce WG :

- Additifs : utilisation et définitions.
- Reconnaissance mutuelle : contribuer à la révision menée par la CE.
- Contaminants : s'assurer que les niveaux fixés de PCB et PAH sont compatibles avec la réalité.
- INCO : continuer à veiller à l'application qui est faite du texte et chercher une clarification par la CE sur les problèmes d'interprétation.
- Allégations santé : soutenir le dépôt d'un dossier pour que les probiotiques soient reconnus comme descripteurs génériques.
- Répondre aux consultations de l'EFSA (ex : caféine).

Un grand merci aux représentants SYNADIET dans les WG de l'EHPM : Constance BEZULOWSKY (SYNADIET) au WG Qualité, Elodie BRUMENT (Laboratoire LUSTREL) au WG Communication, Hélène KERGOSIEN (EUROMED) au WG Plantes et Julie RUTH (LABNAT) au WG Technique.

DÎNER AVEC LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE



Le 16 février 2015, un dîner a été organisé par la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) entre des chefs d'entreprises français et **le Premier Vice-Président de la Commission Européenne**, Frans TIMMERMANS. Celui-ci est chargé de **l'Amélioration de la législation**, des Relations inter-institutionnelles, de l'Etat de droit et de la Charte des droits fondamentaux.

Lors de son passage à Paris, M. TIMMERMANS avait souhaité rencontrer des dirigeants de PME françaises, représentant un secteur professionnel dans son ensemble, afin de comprendre les difficultés rencontrées au quotidien dans l'application de la réglementation européenne. Alban MAGGIAR y représentait le secteur des complé-

ments alimentaires aux côtés de 8 autres chefs d'entreprises également élus de fédérations professionnelles.

Il n'a pas manqué de faire part des préoccupations des professionnels français du secteur en matière d'emplois (si la CE ne retenait pas l'option 2b pour l'évaluation des allégations santé relatives aux plantes) et d'innovation (si l'on continue d'évaluer les demandes d'allégations article 13.5 du Règlement (CE) n° 1924/2006 de la même manière qu'actuellement).

Parmi les problématiques générales soulevées par différents secteurs, certaines étaient répétitives :

- Problèmes de compétitivité liés à la transposition,
- Evasion des emplois et des revenus,
- Délais de transposition ou de mise en œuvre (sur-transposition parfois),
- Analyse excessive et redondante des risques sanitaires,
- Manque d'écoute et de bon sens des fonctionnaires européens.

Frans TIMMERMANS a conclu en indiquant qu'il avait bien compris la nécessité de revenir à un cadre réglementaire adapté aux PME et favorable aux investissements, qui sont une nécessité pour l'avenir.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE SYNADIET



SYNADIET a tenu son Assemblée Générale, le 10 février 2015 à la Maison de la Chimie à Paris, en présence de 170 personnes représentant 133 entreprises adhérentes.

Rapports moral et financier 2014

Alban MAGGIAR, Président, a ouvert la séance et présenté le rapport moral de l'exercice 2014. L'année a été marquée par les résultats obtenus en matière d'action publique, de valorisation de SYNADIET et de la profession ainsi que par la mise à disposition de nombreux outils aux adhérents.

Le rapport financier, dont le résultat de l'exercice est équilibré, a été présenté par Jean-Jacques HARDY, Trésorier. M. THEAU-LAURENT (expert-comptable) a expliqué la manière dont ont été tenus les comptes et M. CICLE (commissaire aux comptes) a certifié les comptes, qui reflètent une image fidèle de l'activité et du patrimoine de l'association. Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité.

Élection et cooptation du CA

Suite à la démission de Didier PEYCELON (3i Nature), le Conseil d'Administration (CA) avait coopté Jean-Christophe MANO (PHARMANAGER Group). Cette cooptation a été entérinée par l'Assemblée générale (AG). Le CA composé de 15 membres est renouvelé par tiers tous les ans. Les 5 administrateurs sortants proposant leur candidature au suffrage de l'AG ont été réélus à la majorité absolue : Nicolas CAPPELAERE (Laboratoires INELDEA), Christelle CHAPTEUIL (Laboratoires SUPERDIET), Yves DAMBLEMONT (MERCK Médication Familiale), Jean-Christophe MANO (PHARMANAGER Group) et Michel de SARRIEU (Fleurance NATURE).

Élection du Bureau

Les membres du Conseil d'Administration ont procédé à

l'élection du Bureau 2015. Il est composé de la manière suivante :

- **Président** : Briac LE LOUS
- **Vice-Présidents** (avec chacun une responsabilité spécifique) :
 - Fabrice CAHIERC (*Mission Règlementaire*)
 - Christelle CHAPTEUIL (*Mission Valorisation de la profession*)
 - Marie-Pascale LEPLEY-LEGRAND (*Mission Service aux adhérents*)
 - Alban MAGGIAR (*Représentation Européenne*)
- **Vice-Président et Trésorier** : Jean-Jacques HARDY (*Mission Interne*)
- **Vice-Président et Secrétaire du Conseil** : Nicolas CAPPELAERE

Les Groupes de Travail et le COS

Chaque responsable a présenté la principale réalisation de son GT en 2014. C'était l'occasion pour le GT Allégations de présenter le Guide Etiquetage des Compléments Alimentaires que ses membres ont rédigé.

Présentation de SYNADIET en 2015

Briac LE LOUS, fraîchement élu, a présenté les principaux enjeux et l'action publique pour le nouvel exercice. Les responsables de missions ont exposé le programme de leur chantier respectif.

Budget

Le projet de budget pour l'année 2015 et le barème de cotisations afférent ont été présentés et les résolutions soumises au vote. Toutes ont été adoptées.

Interventions extérieures

Deux interventions ont ponctué l'après-midi. Jacques BRUN, d'IMS Health a exposé les chiffres marchés et tendances. Guillaume COUSYN, de la DGCCRF a présenté la procédure de télédéclaration.

Conclusion

Briac LE LOUS a rappelé les principaux enjeux et défis pour SYNADIET en 2015, remercié les participants pour leur confiance et les a invité à boire une coupe de champagne pour clore cette belle et dense journée.

Suite à l'AG, SYNADIET met à votre disposition sur son site Internet la présentation Power Point de la journée, le communiqué de presse et la galerie photos.

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT : BILAN DES 10 ANNÉES D'ALBAN MAGGIAR

C'est en janvier 2005 qu'Alban MAGGIAR a été élu à la Présidence de SYNADIET pour la première fois. Depuis lors, il avait été reconduit chaque année dans ses fonctions. Du fait de son engagement bruxellois de plus en plus prenant, à la tête de la fédération européenne (EHPM), Alban MAGGIAR a fait savoir, lors de l'Assemblée Générale, qu'il préférerait transmettre le flambeau. Le Conseil d'Administration en avait été avisé il y a plusieurs mois et une réflexion a été menée en conséquence, en termes d'organisation et de fonctionnement.

Alban MAGGIAR a ensuite mis en perspective les principales réalisations de ses 10 années de présidence.

Les résultats clefs de son investissement pendant cette décennie peuvent, à son sens, être résumés en 4 chapitres :

Fonctionnement du Syndicat

Depuis 2005, le nombre d'adhérents s'est accru de façon significative et continue, pour faire de SYNADIET le 1er syndicat national d'Europe, avec une très forte représentativité (notamment par le rapprochement des 2 syndicats français depuis le 1er janvier 2012). Le Syndicat s'est professionnalisé et sa structure s'est étoffée. SYNADIET compte et s'appuie désormais sur la contribution active et dynamique de Groupes de Travail multipliés, couvrant tous les aspects des compléments alimentaires, et sur un Conseil d'Administration actif, convivial et représentatif de l'ensemble des adhérents.

Communication

Au cours de sa Présidence, Alban MAGGIAR a initié, pour une meilleure lisibilité de SYNADIET, la révision de la charte graphique et du logo. Il a mis sur pied puis fait évoluer la revue trimestrielle papier (« NewsLetter » devenue « La Lettre »), et développé sa diffusion ciblée à des personnes tierces à SYNADIET, procédé à l'amélioration et à la multiplication des supports d'information électroniques, et créé le site Internet qui a été ensuite régulièrement enrichi.

Relations adhérents

L'attention, l'écoute et la réactivité vis-à-vis des adhérents qu'il a fait partager aux permanents et au Conseil ont permis, tout au long de ses mandats, d'élaborer et de diffuser des outils adaptés aux besoins des professionnels. Alban MAGGIAR a également considéré que SYNADIET se devait de contribuer à la mise en réseau des adhérents et que l'intensification de leur implication constituait un actif réel et un enrichissement constant du Syndicat.

Action publique

Pour Alban MAGGIAR, cette action est consubstantielle du rôle d'un syndicat professionnel. Elle a commencé par une phase d'ouverture au cours de laquelle a été mené un travail de sensibilisation des autorités nationales. La seconde phase a été celle d'un élargissement du champ de vision de SYNADIET et d'inscription de son action dans une dimension européenne. L'entretien de relations régulières avec nos contacts, le développement d'outils et d'argumentaires accompagnés d'un ciblage de l'envoi des publications ont largement participé aux résultats obtenus.

Parmi les principales réalisations, Alban MAGGIAR a cité, en France, la mise en place de réunions régulières avec la DGCCRF et l'ANSES et, en Europe, la refonte de l'EHPM et le mandat de Président qui lui a été confié en mars 2013. Au total, les contacts ont été développés aux niveaux régional, national et européen et SYNADIET a acquis une dimension incontournable.

Pour illustrer de façon concrète les résultats obtenus en matière d'action publique, Alban MAGGIAR est revenu sur l'extension de la période de transition du Règlement (UE) n°432/2012 et la publication de l'Arrêté Plantes. Il a ensuite présenté, à l'aide de schémas, le maillage de contacts construits et entretenus, en France et en Europe.

Des remerciements chaleureux

Après avoir confié quelques indications sur la méthode employée - qui conjugue culture du résultat et transformation silencieuse - Alban MAGGIAR a remercié les adhérents ainsi que toutes les personnes qui l'ont accompagné de façon active pendant ces 10 années et adressé tous ses vœux de réussite au futur Président. Alban MAGGIAR a expliqué qu'il quittait la Présidence mais pas le Syndicat. Il reste administrateur et continuera d'agir à l'échelle européenne pour SYNADIET et les autres associations nationales.

Michel de SARRIEU a pris la parole pour le remercier sincèrement de ses belles réalisations au cours de ces 10 denses années. Le Conseil d'Administration lui a alors remis un cadeau sous les applaudissements chaleureux de l'Assemblée.

Toute l'équipe de SYNADIET, le Conseil d'Administration et les adhérents tiennent à renouveler leur profonde reconnaissance à Alban MAGGIAR pour son investissement sans limite et pour les résultats obtenus au service de la profession en général et du « plus beau Syndicat » en particulier.

FÉDÉRATION NATEXBIO



SYNADIET est membre depuis de nombreuses années de NATEXBIO, la Fédération française de la filière Bio, des produits biologiques, diététiques et écologiques. A l'occasion de la nouvelle édition du salon Natexpo qui se tiendra du 18 au 20 octobre prochains, Benoit SOURY, le président de la Fédération, revient sur le partenariat historique qui lie SYNADIET et NATEXBIO.

Qu'est-ce que NATEXBIO ?

NATEXBIO est une fédération composée de trois associations membres qui regroupent l'essentiel des acteurs des filières suivantes :

- SYNADIS Bio : professionnels de la distribution en réseau spécialisé de produits biologiques alimentaires et non alimentaires,
- SYNABIO : professionnels de la transformation de produits alimentaires biologiques,
- SYNADIET : professionnels des compléments alimentaires.

Ces trois syndicats qui défendent au quotidien leurs adhérents et leur profession en général, se retrouvent au sein de NATEXBIO pour mettre en commun leurs actions, leurs visions et certains de leurs moyens, afin de défendre, promouvoir et valoriser leurs professions.

Comment êtes-vous organisés au quotidien ?

La structure de NATEXBIO est extrêmement légère. Elle est dirigée par Francis Valluet, notre délégué général, et est activement appuyée par la contribution bénévole des administrateurs de la fédération.

Naturellement, nous faisons en sorte que les actions de NATEXBIO ne soient pas redondantes avec celles de ses syndicats adhérents. L'objectif étant que chacun conserve son autonomie de travail et une relation privilégiée avec ses propres adhérents.

Comment se matérialise la coopération avec SYNADIET ?

Les relations avec SYNADIET sont d'abord basées sur la confiance et le professionnalisme des Hommes.

Le Conseil d'administration de NATEXBIO compte deux administrateurs représentants de SYNADIET et qui contribuent activement aux travaux.

Par ailleurs, SYNADIET est régulièrement sollicité pour prendre la parole sur les compléments alimentaires. Ce fut le cas lors des Rencontres NATEXBIO qui se sont déroulées en octobre 2014 à Marseille et où SYNADIET

est intervenu devant un auditoire de 150 personnes sur des thématiques d'actualité : la réglementation spécifique et générale des compléments alimentaires, les enjeux réglementaires européens à venir, le marché des compléments alimentaires Bio en France,...

Quelle est la place du Bio dans les compléments alimentaires ?

Les compléments alimentaires dans les magasins spécialisés ont une place très singulière et ce pour trois raisons :

- Ils nécessitent une qualification des collaborateurs des magasins spécialisés pour être en mesure de conseiller les clients sur ces produits,
- Ils contribuent à l'amélioration du chiffre d'affaires des points de vente,
- Ils doivent être en cohérence avec l'offre alimentaire globale offerte en magasin spécialisé aux consommateurs.

NATEXPO est un événement incontournable pour les acteurs du Bio en France. Que prévoyez-vous pour l'édition 2015 ?

La Fédération NATEXBIO est enfin propriétaire du Salon Natexpo qui se tient tous les deux ans à Villepinte (Paris Nord). Ce salon est l'occasion unique de faire se rencontrer les professionnels fabricants de compléments alimentaires et les distributeurs spécialisés afin de construire l'offre de demain.

Pour cette année, le salon se déroulera du 18 au 20 octobre et devrait accueillir près de 12 000 visiteurs et plus de 600 exposants répartis sur 4 pôles (Forme & Equilibre, Beauté au Naturel, Solutions écologiques, Bio & Bon).

D'ailleurs, grande nouveauté cette année : SYNADIET développera, au sein du pôle Forme & Equilibre, une animation autour de la découverte d'ingrédients à destination des acteurs de la distribution spécialisée, des naturopathes, des nutritionnistes, des diététiciens, des parapharmaciens, des centres d'esthétique, etc.

AGENDA

JOURNÉE DE FORMATION SYNADIET

Communiquer sur les CA dans le cadre réglementaire : Etiquetage et allégations

1^{er} avril 2015 | Vincennes

(Plus d'informations en page 10)

nouscontacter@synadiet.org

JOURNÉE DE FORMATION SYNADIET

Plantes et CA : panorama de la réglementation en 2015

2 avril 2015 | Vincennes

(Plus d'informations en page 10)

nouscontacter@synadiet.org

SIAL CANADA

Salon International de l'Alimentation

28-30 avril 2015 | Toronto (Canada)

www.sialcanada.com

FORUM VITAGORA

10^e édition du Congrès international Goût-Nutrition-Santé

14 et 15 avril 2015 | Dijon

www.gout-nutrition-sante.com

VITAFOODS EUROPE

Expositions et congrès sur les ingrédients santé et produits finis

Retrouvez SYNADIET sur le stand n°A110

5-7 mai 2015 | Genève (Suisse)

(Plus d'informations en page 10)

www.vitafoods.eu.com

SIAL CHINA

Salon International de l'Alimentation

6-8 mai 2015 | Shanghai (Chine)

www.sialchina.com

RÉUNION RÉGIONALE SYNADIET

16 juin 2015 | Lyon

nouscontacter@synadiet.org

NATEXPO

Salon biennal professionnel des produits biologiques, écologiques et des compléments alimentaires

18-20 octobre 2015 | Paris

www.natexpo.com

| = événements auxquels SYNADIET participe

| = événements organisés par SYNADIET

REUNION REGIONALE 2015 : SYNADIET À LYON LE 16 JUIN 2015



SYNADIET organise une réunion régionale le **mardi 16 juin 2015**, à Lyon. Des informations complémentaires vous seront prochainement envoyées.

Dans cette attente, nous invitons tous nos adhérents domiciliés dans la région Rhône-Alpes et ses environs à réserver cette date.

FORMATIONS DES 1^{ER} ET 2 AVRIL 2015

Les 1^{er} et 2 avril, SYNADIET organisera 2 journées consécutives de formation sur les thèmes « *Communiquer sur les compléments alimentaires dans le cadre réglementaire : Etiquetage et allégations* » et « *Plantes et compléments alimentaires : panorama de la réglementation en 2015* ».

La journée du 1^{er} avril sera animée par Jacques VANDERMANDER (Vdmj Conseil), administrateur de SYNADIET et nouveau responsable du GT Allégations. Les participants feront le point sur tous les textes applicables pour mettre sur le marché un complément alimentaire avec un étiquetage conforme à la réglementation. Les nouvelles obligations découlant des règlements INCO et Allégations seront passées en revue. En parallèle, des cas pratiques permettront de se mettre en situation pour réaliser un étiquetage conforme (en termes de mentions obligatoires et facultatives), notamment en y apposant des allégations de santé. L'aspect contrôle de conformité sera traité et discuté avec le public pour partager les ex-

périences vécues et recueillir l'avis d'un avocat spécialiste en la matière.

Le lendemain, Michel de SARRIEU (Fleurance Nature), administrateur et responsable du GT Plantes de SYNADIET, animera la 2^e journée de formation dédiée à la réglementation des plantes.

En plus d'une présentation approfondie des nouvelles exigences réglementaires concernant les plantes et les préparations de plantes utilisées dans les compléments alimentaires, l'objectif de cette formation est d'offrir des clefs d'interprétation pratiques aux participants pour répondre aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer en matière de plantes (exigences des annexes II et III, statut des plantes, substances à surveiller, télédéclaration des plantes ou extraits de plantes,...).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.synadiet.org/formations

VITAFOODS EUROPE 2015 | RETROUVEZ SYNADIET SUR LE STAND N°A110



Du 5 au 7 mai 2015 au Palexpo de Genève, SYNADIET vous donne rendez-vous sur son stand n°A110 à l'occasion de la nouvelle édition de Vitafoods Europe, le plus important salon dédié au secteur des nutraceutiques.

En marge de cet événement se tiendra Vitafoods Europe Conference, les 5 et 6 mai 2015. Elle proposera aux principaux acteurs européens du secteur une plateforme réunissant les dernières innovations et les projets les plus récents dans le domaine de l'alimentation fonctionnelle.

L'édition de cette année sera consacrée au cycle de production dans son ensemble, de la naissance de l'idée à la mise en rayon. Lors de cet évé-

nement, les visiteurs pourront également assister à une présentation des bonnes pratiques du secteur de la recherche et du développement, et bénéficieront également d'un aperçu plus vaste du contexte commercial.

Les modules proposés aborderont des thèmes très variés : la santé digestive, les oméga-3 et les ingrédients dérivés de produits marins, les probiotiques, les allégations, la gestion du poids, l'élaboration de boissons fonctionnelles, l'étiquetage et le vieillissement en bonne santé. Chacun de ces thèmes bénéficiera d'une session à part entière, pour une analyse plus approfondie.

Vitafoods Europe Conference 2015 réunira également des intervenants représentant tous les domaines de la nutrition : universitaires, instituts de recherche, grandes entreprises, associations professionnelles et organismes de réglementation européens.

Du 5 au 7 mai, venez
à la rencontre de
SYNADIET au salon
Vitafoods Europe
sur le stand n°A110

Les adhérents de SYNADIET bénéficient d'une réduction de 10 % sur le tarif de la conférence en utilisant le code promo **VC10SYN** lors de la réservation en ligne.

Pour plus d'informations :

- Consulter le programme des conférences : vitafoods.eu.com/conference
- Réserver un Pass Conference : vitafoods.eu.com/confbook
- Inscription au salon Vitafoods Europe : vitafoods.eu.com/ensynadiet

ADHÉRENTS

JAMINEX



Depuis 1997, Jaminex est présent sur le secteur du complément alimentaire liquide, principalement à base de plantes.

Jaminex a une activité de façonnier exclusif qui s'étend de la formula-

tion avec production de lots pilotes jusqu'à la production de masse. L'entreprise assure le conditionnement, après flash pasteurisation, de séries de 500 à 50 000 flacons de 10 à 500 ml, verre ou PET.

Jaminex utilise une analyse HACCP certifiée et un système informatique dédié qui assure une traçabilité complète dans le cadre du respect des bonnes pratiques de fabrication.

Jaminex est à l'écoute de ses interlocuteurs et privilégie le dialogue permanent pour répondre de la meilleure manière possible à leurs besoins.

JAMINEX

10 rue Gutenberg - ZI Les Carreaux
77440 Lizy-sur-Ourcq
Tél : +33 1 60 01 71 71
management@jaminex.fr

PHYTOBIOLAB



Le laboratoire Phytobiolab est spécialisé dans la distribution de produits de santé naturels, notamment sous la marque OEMINE® qui est présente en pharmacie depuis 1995.

Il propose une gamme de 70 com-

pléments alimentaires et 35 produits dermo-cosmétiques (dont la gamme P.S.O. protégée par un brevet international), ainsi que de nombreux hydro-alcoolats de plantes fraîches et des huiles essentielles.

Il est un pionnier dans la formulation de compléments unitaires ou de complexes spécifiques qui visent à rééquilibrer le terrain en ciblant une déficience : les actifs sont des concentrés de plantes ou de produits

marins qui agissent en synergie.

Chaque produit est un totum naturel destiné à préserver et améliorer le capital Santé tout en respectant les apports de référence.

PHYTOBIOLAB

1 rue Ampère - Z.A. La Ménude 2
31 830 Plaisance-du-Touch
Tél : +33 5 62 18 05 86
www.oemine.com

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MOLEAC EUROPE SAS

Situation géographique : 75 - PARIS
www.moleac.com

Développement de médicaments à base de plantes et de compléments alimentaires

GP Solutions

Situation géographique : 98 - MONACO
www.gpsolutions.fr

Développement de gammes de compléments alimentaires et de produits cosmétiques à façon ou en marque distributeur

SOURCE CLAIRE

Situation géographique : 91 - ESSONNE
www.source-claire.com

Fabricant et distributeur de compléments alimentaires

VALBIOTIS

Situation géographique : 17 - LA ROCHELLE
www.valbiotis.com

Développement de solutions de prévention du syndrome métabolique et des maladies cardiovasculaires

SFB - DIFFUSION EXPRESS

Situation géographique : 91 - ESSONNE
www.sfb.fr

Distributeur de compléments alimentaires

1.

Comment retrouver les synonymes des intitulés des espèces végétales? Quels outils en ligne permettent de vérifier les allégations autorisées ?

Pour rechercher les synonymes d'une dénomination de plante, SYNADIET vous recommande d'utiliser la plateforme www.theplantlist.org qui est également employée par l'administration.

Concernant les allégations, nous vous invitons à vous servir de la base de données « Allégations » de SYNADIET disponible sur notre Extranet (<http://www.synadiet.org/extranet/reglementation/base-allegations>). Cet outil dispose de liens cliquables et vous permet rapidement de savoir quelles allégations sont autorisées ou non. Vous pouvez également consulter la base de données de la Commission européenne qui propose des informations équivalentes sur <http://ec.europa.eu/nuhclaims/>

2.

Les autorisations Novel Food peuvent-elles tomber dans le domaine public ? Par exemple, l'autorisation de commercialisation de l'huile de chia est accordée à une seule entreprise. De ce fait, pouvons-nous commercialiser une huile de chia même si elle ne provient pas de chez ce fabricant ?

Une autorisation de novel food ne tombe pas dans le domaine public. Elle est nominative et ne concerne que l'entreprise qui a déposé le dossier. Cependant, le règlement prévoit une procédure simplifiée dite de « substantielle équivalence » qui permet l'approbation d'un ingrédient ou d'un aliment dans la mesure où ceux-ci sont « substantiellement équivalents » à un autre ayant déjà fait l'objet d'une autorisation.

Vous n'êtes donc pas tenus de commercialiser l'ingrédient ou l'aliment qui a fait l'objet du dossier de demande. Vous pouvez aussi commercialiser ceux qui ont été « notifiés » de cette façon. Ces autorisations sont consultables ici :

http://ec.europa.eu/food/food/biotechnology/novel-food/notif_list_en.pdf

3.

Quel est le statut réglementaire de la L-Théanine ? Peut-on l'utiliser dans les compléments alimentaires sous forme pure et y a-t-il une dose limite à ne pas dépasser ?

La théanine est autorisée dans les compléments alimentaires sur la base du décret italien listant les substances autorisées.

Il n'y a pas de dose maximale définie dans le décret. C'est donc au fabricant de fixer la dose et de s'assurer qu'elle est sans danger pour le consommateur.

4.

Nous envisageons de produire des échantillons de 3 ou 4 grammes d'un de nos compléments alimentaires. Faut-il faire figurer sur le sachet toutes les mentions légales relatives aux compléments alimentaires ?

Le Règlement INCO prévoit des dérogations pour les emballages de surface réduite :

- Dans le cas d'emballages ou de récipients dont la face la plus grande a une surface inférieure à 80 cm², la hauteur de x du corps de caractère visée au paragraphe 2 (**soit police minimale pour les mentions obligatoires**) est égale ou supérieure à 0,9 mm
- Dans le cas d'emballages ou de récipients dont la face la plus grande a une surface inférieure à 10 cm², seules les mentions énumérées à l'article 9, paragraphe 1, points a), c), e) et f) (**soit la dénomination légale, les ingrédients allergènes, la quantité nette et la date de durabilité minimale**) sont obligatoires sur l'emballage ou l'étiquette. Les mentions visées à l'article 9, paragraphe 1, point b) (**soit la liste des ingrédients**), sont fournies par d'autres moyens ou sont mises à la disposition du consommateur à sa demande.

NOUVEAU !

Découvrez le nouveau site Internet de SYNADIET et ses nombreuses fonctionnalités sur www.synadiet.org

Briac LE LOUS	Président
Fabrice CAHIERC	Vice-président
Christelle CHAPTEUIL	Vice-présidente
Marie-Pascale LEPLY-LEGRAND	Vice-présidente
Alban MAGGIAR	Vice-président
Jean-Jacques HARDY	Trésorier & Vice-président
Nicolas CAPPELAERE	Secrétaire du Conseil & Vice-président
Yvette BENJAMIN	Responsable gestion
Constance BEZULOWSKY	Responsable affaires réglementaires
Flavie CHEYMOL	Responsable affaires institutionnelles
Sophie LEHOUX	Responsable administrative
Maha SEKKAT	Responsable communication

